

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit février deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 32

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, François ENGELIBERT, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

2011 – 033 : ZAE DU THEIL – CESSION PARCELLE D 931 - COMPLEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'avis de France Domaine reçu le 17 novembre 2010

Vu la délibération 2010 – 093 approuvant la cession de la parcelle D 931

Monsieur le Président rappelle que par délibération 2010 – 093, le conseil a fixé le prix de la parcelle D 931, d'une surface de 7 903 m², à 38 566,64 € HT. Un compromis de vente, avec la SCI HFPP, avait été signé en ce sens le 1^{er} juillet 2010.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de préciser que l'acquéreur doit payer à la collectivité le montant de la TVA au taux de 19,6 % appliqué au montant hors taxe précisé dans la délibération 2010 – 093.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Précise que l'acquéreur de la parcelle D 931 paiera à la Communauté de Communes de Noblat la TVA sur le prix, 38 566,64 € HT, fixé dans la délibération 2010 – 093,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir pour permettre cette cession.

COMPLETE LA DELIBERATION 2010 - 093

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 février 2011

Certifié exécutoire

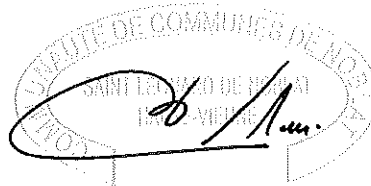
Reçu à la Préfecture

Le : 16.02.2011

Publié ou notifié

Le : 09.02.2011

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ZAE du Theil- Cession parcelle D 931 - complement

Date de transmission de l'acte : 16/02/2011

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/02/2011

Numéro de l'acte : 2011-033 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110209-2011-033-DE

Date de décision : 09/02/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations